

Curriculum vitae

Isabelle Astier

Date et lieu de naissance: le 20 septembre 1962 à Senlis (Oise).

Nationalité: française

Email: iastier@wanadoo.fr

Fonctions actuelles:

Professeure de sociologie, université de Picardie Jules Verne-Amiens; membre du Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique (CURAPP) et membre associé au Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS), Institut Marcel Mauss, EHESS, Paris.
(**Prime d'Excellence Scientifique** à compter du 1er octobre 2010.)

Titres universitaires:

Habilitation à diriger des recherches: *Aux marges de la fonction publique, le travail contre l'emploi.*

Jury: Robert Castel, Jacques Commaille (président du jury), Didier Demazière (tuteur de l'HDR), Claude Dubar (rapporteur), François Dubet (rapporteur), Jacques Ion (rapporteur). Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, mars 2004.

Doctorat de sociologie (« nouveau régime ») : *Revenu minimum et souci d'insertion. Application d'un droit et ordres du jugement: entre le travail, le domestique et l'intimité.*

Jury: Luc Boltanski (directeur), Robert Castel (président), François Eymard-Duvernay, Bruno Jobert, Patrick Pharo. Mention: très honorable avec les félicitations à l'unanimité du jury et conseil de publication. EHESS, décembre 1994.

D.E.A de sociologie: *La renaissance d'une pensée sociale autour du logement. 1940-1950*, université Paris 8, 1988.

Maîtrise de sociologie (spécialité "Modes de vie et politiques sociales"): *Déréaliser la pauvreté*, mention très bien, université Paris 8, 1987.

Fonctions universitaires précédemment occupées:

-**Attachée temporaire d'enseignement et de recherche**, département de sociologie, Université de Caen, 1995-96.

-**Attachée temporaire d'enseignement et de recherche**, Administration économique et sociale, Université Paris 1, 1996-97.

-**Chargée d'enseignement**, I.U.P. « Aménagement et développement territorial », université Paris 13, 1997-98.

-**Maître de conférences**, Université Lyon 2, Sciences de l'éducation, 1998-2001.

-**Délégation au CNRS**, Centre d'études des mouvements sociaux, EHESS, 2001-2003.

-**Maître de conférences, Paris 12, sociologie**, 2003-2007.

-**Professeur des universités, Lille 1, sociologie, directrice de l'Institut de sociologie et d'anthropologie**, 2007-2009.

Publications

Ouvrages personnels:

- *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris, Desclée de Brouwer, collection "Sociologie économique" dirigée par J.L. Laville, 1997, 276 p. (**publication de la thèse**).

Comment penser la part des "sans part"? L'action d'insertion est devenue une action publique légitime qui a fabriqué un rapport litigieux entre l'exposition des personnes singulières et le droit à une appartenance commune à des droits. Mais de quoi les personnes sont-elles capables et comment les réinscrire dans des droits? Le livre se situe dans ce grand écart entre le droit et la pragmatique du jugement: il creuse les incertitudes entre les vrais et les faux chômeurs, entre aptitude au travail et inaptitude, entre employabilité et inemployabilité; il rend compte du lent remaniement des catégories mentales utilisées pour penser la situation de chômage, principalement au sein des administrations. Le parti pris consiste à examiner les litiges et les dilemmes, les disputes et les désaccords qui se font jour au sein de l'action publique. Ce faisant, il engage une réflexion sur les opérateurs politiques et démocratiques qui tentent de refigurer la pauvreté économique en d'autres termes que ceux énoncés par l'action sociale traditionnelle.

- *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, Collection « lien social » dirigée par Serge Paugam, mars 2007, 200 p. (**publication de l'H.D.R.**).

A partir d'une longue enquête de terrain socio-ethnographique sur les emplois jeunes, ce livre explore un grand renversement dans trois secteurs de l'intervention publique: les politiques d'insertion et d'accompagnement du chômage, le travail de médiation urbaine dans les cités difficiles et l'intervention sociale dans les collèges. Mais quel renversement ? Celui de la dette sociale. *Activer, Reconnaître, Se rapprocher, Personnaliser, Accompagner, Responsabiliser* : tels sont les gestes qui orientent désormais les nouvelles règles du social. La société n'est plus la première redevable envers les individus et ces derniers doivent faire montre de leur adhésion pour être protégés. Il ne suffit plus de plier l'échine pour bénéficier de l'Etat-providence. Etre actif, construire sa vie et produire son avenir au travers de projets est attendu en échange du filet minimal de protection. Le client passif du travail social est détrôné par la figure de l'usager coopérant afin de recouvrer l'estime de soi. On n'attend plus seulement des jeunes qu'ils se soumettent à la discipline scolaire mais deviennent aussi des entrepreneurs d'eux-mêmes. Le droit au respect de sa dignité est non seulement une exigence d'être reconnu pour ce que l'on est, mais autant pour ce que l'on aspire à être. Dans cette vaste entreprise de responsabilisation, chacun devenant le reflet de l'autre, l'intervention sociale redevient une question politique.

- *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, collection 128, sous la direction de F. de Singly, éditions Armand Colin, septembre 2010.

Le social renvoie à un univers protecteur qui nous concerne tous, par l'affiliation de chaque individu à un système de solidarité. Une sociologie du social et de l'intervention sociale permet de suivre l'affirmation de cet idéal où s'impose la dette de chacun envers tous ceux qui chutent. Cet ouvrage revient sur l'Etat et ses politiques sociales depuis la fin du XIX^{ème} siècle, dessine les lignes de force des interventions sociales depuis 1960, et présente les professionnels, de plus en plus nombreux, spécialisés, technicisés. Chaque intervention sociale crée ses publics, ses cibles, ses conceptions de l'action suivant une ancienne ligne de partage entre les populations relevant du *secours* et les autres du *travail*. Or, les « usagers » montent au front, bousculent ces habitudes établies et retravaillent le social en somme, usant désormais d'un droit de réplique.

Direction d'ouvrages et direction de numéros spéciaux de revues à comité de lecture:

- Coordination du dossier : « **Les magistratures sociales** », *Droit et société*, n°45/46, 2000.

Ce numéro se propose de faire le point sur les problématiques concernant la protection générale des individus du point de vue de l'État social. On peut affirmer que l'action publique est entrée dans une forte zone de turbulence lorsqu'il s'agit de redéfinir ou de justifier les modalités de son intervention concrète auprès des chômeurs, des jeunes en difficulté, des personnes endettées, de l'application du droit social ou du droit du travail sur les situations précaires.

Auteurs: Isabelle Astier, Luc-Henri Choquet, Isabelle Sayn, Jean-Marc Weller, Anne Wyvekens.

- Coédition avec Nicolas Duvoux, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Coll. « Logiques sociales », L'Harmattan, novembre 2006.

Nous observons une demande croissante d'investissement des biographies individuelles pour l'inscription des individus dans les institutions sociales. Dans le contexte de la crise des grandes institutions de socialisation, cet ouvrage interroge cette injonction biographique dans une double perspective. Il s'agit tout d'abord de déterminer au plus près les caractéristiques de cette tendance lourde à l'oeuvre dans les sociétés occidentales contemporaines et ensuite d'éclairer les tenants et aboutissants d'un enjeu proprement politique qui est d'ores et déjà transversal à de nombreux univers sociaux.

Auteurs: Isabelle Astier, Prue Chamberlayne, Simon Duncan, Nicolas Duvoux, Abraham Franssen, Lynn Frogett, Frédérique Giuliani, Matthieu Hély, Sarah Irwin, Frédérique Le Goff, Michael Rustin, Corinne Squire.

Articles de recherche dans revues scientifiques avec comité de lecture et contribution à des ouvrages de recherche:

- "**Chronique d'une commission locale d'insertion**", dans J. Donzelot, éd. *Face à l'exclusion, le modèle français*. Esprit/Le Seuil, pp. 59-81, 1991 (Traduit en Hongrois dans la revue *Esély*, 1993). Écrit en 1990, un an après la mise en place du R.M.I., cet article interroge la notion de contrat qui, si elle est une très ancienne façon de penser en droit, est tout à fait nouvelle pour penser la pauvreté. Sont décrits les services instructeurs, les premières commissions, les débats qui s'y déroulent entre le monde industriel, le monde des élus locaux et celui des professionnels du social et de l'insertion. Sont posés les premiers éléments de ma thèse sur la façon de qualifier les situations empiriques pour former un jugement pratique.

- "**La notion de communauté dans les enquêtes sociales sur l'habitat en France: le groupe d'Économie et Humanisme, 1940-1955**", (en collaboration avec J-F. Laé), *Genèses*, n°5, pp. 81-106, 1991.

Écrit à partir de mon DEA, il s'agit d'une exploration du groupe d'Économie et Humanisme, 1940-1955: une mouvance catholique qui exercera une "sociologie pratique" autour de quatre idées, faire

une science de l'économie humaine, construire des instruments d'enquête à la fois monographiques et statistiques, une éthique fondée sur les communautés de base, enfin l'idée de devenir un "intermédiaire entre un état bureaucratique et une population sans représentant". C'est bien sûr la notion de communauté qui servira le plus à la confection des enquêtes sur les ouvriers et le populaire. On y découvre des diagrammes très sophistiqués qui donnent à voir un sous-prolétariat et une vie en taudis qui n'a pas encore le droit de cité.

- **"L'épreuve et la preuve d'insertion"**, dans R. Castel et J.F. Laé, éd. *Une dette sociale: le R.M.I.*. L'Harmattan, pp. 165-187, 1992.

Ce texte interroge les conditions de la "mise à l'épreuve" lorsqu'un dossier d'allocataire est examiné en commission. Comment traiter les problèmes connexes à l'accession à l'emploi lorsque l'on voit que la santé des gens, les conditions de logement, la garde des enfants, leur endettement et leur contentieux juridique forment un frein majeur à celle-ci? Comment définir les règles du jeu d'une insertion et s'entendre sur une norme partagée qu'elle présuppose vis-à-vis des situations à l'égard desquelles on redoute le malentendu? On peut suivre dans cet article les interactions et les arguments pour mettre en ordre ces règles.

- **"Entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle: l'évaluation de l'aptitude au travail"**, *Horizon Social*, université de Metz, n°5, pp. 109-123, 1992.

Alors que la loi et les circulaires d'application du Revenu n'établissent pas de priorité et de hiérarchie précises entre insertion sociale et insertion professionnelle, mais les présentent dans un continuum, les acteurs locaux ont établi une très nette distinction entre les deux qui va se durcissant. Mais qu'entend-on par insertion sociale? Est-elle envisagée par défaut d'une perspective d'emploi ou bien pensée comme un réquisit à toute démarche professionnelle?

- **"Le contrat d'insertion du revenu minimum: usages locaux d'une initiative nationale"**, *Revue française des affaires sociales*, n° 3, pp. 81-94, 1993.

A la logique du guichet s'est substituée celle de la magistrature sociale: c'est-à-dire la capacité de différencier les situations individuelles. Il ne s'agit pas de réparer les conséquences d'un accident, d'un aléa, comme le fait d'ordinaire la protection sociale reposant sur la notion de risque. Il s'agit d'évaluer la capacité des personnes à maîtriser leur destin. Dès lors, les récits individuels sont convoqués pour explorer une "permanence des êtres", de leur identité et de leurs attributs, afin de retenir les traits pertinents et les circonstances les plus appropriées à l'action publique.

- **"Du récit privé au récit civil: la construction d'une nouvelle dignité?"**, *Lien social et politiques- RIAC*, n°34, pp. 121-130, 1995.

Est explicitée la place grandissante des biographies et des récits de vie dans les actions publiques. Pour saisir ce qu'est le chômage de longue durée, ce sont les trajectoires et les situations individuelles que l'on est de plus en plus fréquemment invité à scruter de préférence aux données statistiques sur les populations concernées. Ainsi le RMI inaugure une nouvelle forme de politique sociale qui s'emploie à dépasser le ciblage étroit des populations par un traitement oblique des individus.

- **"Entre droit et biographie: les termes d'une contrepartie"**, *MAUSS*, n°7, pp. 225-233, 1996.

Comment aller au-delà du revenu actuel, se demande ce numéro spécial du Mauss? Au lieu de fournir une réponse abstraite ou idéologique, l'article rend compte du droit appliqué qui s'exerce dans les commissions locales: on y trouve une justice pratique, au ras des biographies, prenant en compte les projets crédibles et un tant soit peu efficace, une action qui puisse s'asseoir sur un trait

particulier de la personne. Une pragmatique du jugement vise à décrire comment une règle de droit se plie à un parcours biographique et professionnel. Or, l'allocation universelle, avancée par certains, si elle devait se réaliser, court le risque d'un désengagement certains à l'égard des individus vulnérables.

- **"Le contrat d'insertion : une façon de payer de sa personne?"** *Politix*, n°34, pp. 99-113, 1996.

Comment s'approcher suffisamment des qualités des personnes tout en évitant l'intrusion dans la vie privée? Cet article montre que le degré de connaissance des personnes joue à plein dans les argumentations et la confection des preuves sur le bien-fondé de la prolongation du versement du RMI. Les principes de sélection des informations instaurent bien de profondes transformations dans la gestion des situations de précarité. Tantôt intime, parfois familiale, ou bien encore dépendante d'une réputation ou d'une suspicion, ces informations prennent parfois un tour irréversible: elles scellent définitivement une interprétation.

- **"L'exposition de la personne et les procédures d'insertion"**, dans J. Ion et M. Peroni, éd. *Engagement public et exposition de la personne*, Ed. de l'Aube, pp. 23-34, 1997.

Les acteurs du dispositif du R.M.I sont confrontés à une mission complexe: d'un côté restaurer la dignité des personnes, en renforçant la maîtrise de leur intimité et de leur vie privée, et de l'autre côté, il s'agit d'explorer précisément les contraintes qui pèsent sur leur mode de vie. Ce dispositif peut alors être vu comme une "machine à raconter" des histoires sans lesquelles aucune action publique ne serait possible. De sorte que se produit un échange: " donne-moi ton récit et je te donnerai de la solidarité", une sorte de contrefort pour endiguer le "gaspillage de soi" et un compteur du dépérissement de ses relations.

- **"Droit à l'emploi et magistratures sociales: vers une politique des situations ?"** dans *Droit et Société*, N°2, 2000.

La magistrature sociale est définie à partir de trois caractéristiques saillantes: la question de la responsabilité de l'individu qu'il convient de dégager d'une situation négative (c'est la recherche incessante de la part d'obligation que chaque individu détient à l'égard de sa situation); la dignité des personnes à sauvegarder et porteuse de possible capacité (à l'inverse elle consiste à considérer que "les gens sont capables de plus de choses qu'on ne le croit"); et la "bonne distance" à régler avec l'usager entre ces deux pôles qui s'opposent mais font un tout (comment équilibrer l'attention entre la part de responsabilité et celle de la dignité individuelle?). Pour explorer ces caractéristiques, les emplois-jeunes et les Contrats Emploi Solidarité servent d'exemple.

- **"La question sociale en France"**, (en collaboration avec JF Laé) dans H. Dorvil et D. Meyer (éds.), *Nouvelles configurations des problèmes sociaux et intervention*, Montréal, éditions Laval, 2001.

Lorsque le risque de vivre comme un individu autonome dans une société devient négatif, ce risque appelle de nouveaux droits ou des statuts particuliers nécessaires à la régulation des conséquences invalidantes. Ce que l'on nomme en France "la question sociale", c'est l'exposé politique d'un litige comme le symptôme d'un problème: un manque d'autonomie et des relations de dépendances négatives, un manque de biens à partager, une lacune dans les règles de prévention des conflits, une absence d'accès concret à différents droit, une faible effectuation pratique d'une loi. Ainsi la question sociale transporte les angoisses privées vers une communauté de dettes à l'égard de ses membres, elle empoigne un passé effondré et déficitaire afin de dresser un contrefort par

l'intervention sociale au plus près de l'individu.

- « **Qu'est-ce qu'un travail public? Le cas des métiers de la ville et de l'insertion** », dans J. Ion (eds), *Le travail social en débat(s)*, éditions La Découverte, pp. 170-182, 2005.

Au front du social, la notion d'intérêt général cède -t-elle le pas à celle d'utilité sociale? De nouveaux objectifs s'imposent, comme ceux d'établir le contact et de le garder, de produire de la confiance, de la personnalisation, de l'individualité. L'intervention sur autrui décline au profit du travail avec autrui. Il s'agit d'accompagner l'utilisateur en personne plutôt que l'individu anonyme. Tout se passe comme si nos institutions ne pouvaient plus ignorer celui qu'elles avaient jusqu'alors combattu au nom de l'intérêt général: l'individu concret. Ce texte s'inscrit dans la continuité des travaux qui avancent que nous passons, en matière d'intervention publique, d'une logique d'Etat providence à une logique d'Etat service, consistant à intervenir au plus près des usagers et de leurs besoins, et à mettre en oeuvre une conception individualiste des droits sociaux. Une régulation par l'aval doit maintenant être combinée à la régulation classique par l'amont et transforme peu à peu en profondeur le travail d'intervention sociale en lui faisant connaître le même sort que dans le secteur productif: la déstandardisation. La professionnalité des agents du service public social doit ainsi de plus en plus souvent se construire à partir de deux logiques: celle de la règle et celle du service. Il faut souligner que la culture de la règle est elle-même en pleine transformation puisque, pour l'appliquer, l'agent est amené à prendre en compte les situations concrètes des bénéficiaires.

- « **Les travailleurs sociaux contre le contrôle social** » (en collaboration avec J.F. Laé), dans P. Artières et M. Zancarini-Fournel (dir.), *68, une histoire collective (1962-1968)*, Paris, éditions La Découverte, 2008, pp. 745-750.

1960-1970, l'expression « travail social » n'existe pas. Aucun bénévole, aucun professionnel, aucun militant ne se pense relevant du travail social. Le social est éclaté, pour le moins. L'assistante de service social n'est pas animatrice, l'éducateur n'est pas psychologue, l'aide familiale n'est pas tutrice aux allocations. Chacun à son rôle, sa place, son secret, sa préséance, son institution, son administration, sa ligne budgétaire. Chacun interviendra à son moment, avec sa spécificité dit-on à l'époque, un plan éducatif en main, sur un élément du dossier familial, en toute indépendance. Le professionnel est un missionnaire indépendant qui se rend au chevet de l'inadapté, au côté du médecin, du juge ou de l'adjoint au maire. Au centre, la famille anormale. A ses côtés, le langage de l'engagement éducatif individuel et de la générosité. Le nain éducatif se lève.

- « **L'institution de la dignité dans la société contemporaine : réflexion à partir du cas français** », (en collaboration avec N. Duvoux), in D. Vrancken et L. Thomsin (dir.), *Le social à l'épreuve des parcours de vie*, Académia-Bruylant, 2008, pp. 125-135.

L'institution de la dignité se loge dans une société où le lien social est de plus en plus tissé par les biographies individuelles, au croisement des socialisations primaires et du travail d'insertion secondaire, au contraire de la configuration historique dont nous sortons. Nous faisons l'hypothèse que les compromis de la société tertiaire mettent en avant les mondes privés et économiques beaucoup plus que le monde civique. Si la société est productrice autant qu'elle a tendance à devenir le produit de biographies individuelles, cette évolution est porteuse d'une exigence très particulière, une violence symbolique puisque les institutions n'assurent plus les fondements de la protection comme le faisaient les institutions sociales caractéristiques antérieurement.

- "**Ecriture de soi, une injonction réflexive. L'exemple de la Validation des acquis de l'expérience**", in M. Kampeneers et J.F. Laé (Coordination) "Archive personnelle, la grande oubliée", *Sociologie et sociétés*, vol. XL, n°2, Automne 2008, les Presses de l'Université de Montréal (Canada), pp. 51-68.

La Validation des acquis de l'expérience (VAE), procédure récente de certification, exige des candidats qu'ils écrivent le récit de leur expérience professionnelle. L'article porte sur les écritures de femmes candidates au diplôme d'auxiliaire de vie sociale produites dans le cadre d'un atelier

d'écriture. Malgré l'aspect très contraint de ces écrits, en filigrane, on peut lire autre chose: le travail réflexif mené par ces femmes de très bas niveau de qualification. En participant à cet atelier d'écriture, elles réactivent peu à peu des qualités qui sont transformées en compétences. Ecrire son expérience donne, d'une certaine manière, une réalité à ce qui n'était que de l'ordre de l'intimité, du privé. Toute chose qui n'avait donc pas d'apparence pour les autres. Ces femmes « sans qualités » en écrivant leurs vies d'aides à domicile se professionnalisent. Leur petite activité besogneuse est arrachée au domaine privé pour être transformée en intervention digne d'intérêt pour la puissance publique.

- **"Individualisation de la dette sociale et travail avec autrui"** in *Les Mondes du Travail*, Dossier coordonné par P. Depoorter et N. Frigul: "Travailler le social", n° 8, printemps 2010, pp. 51-60.

Les trente dernières années sont le théâtre d'un grand retournement: celui de la dette sociale. Cette dette collective s'est métamorphosée en dette individuelle. Au fil des réformes et de la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales, l'esprit gestionnaire s'est étendu et la dette s'en est trouvée inversée et individualisée: l'individu est devenu redevable envers la collectivité. Désormais le fait de bénéficier de la solidarité collective doit s'échanger contre un comportement bien particulier: s'activer. S'activer consiste à apporter les preuves que l'on veut s'en sortir par soi-même et à partir de soi-même.

Articles dans des revues de débat.

- **"Ce que chômer veut dire"**, *Les Temps Modernes*, n°554, pp. 164-185, 1992.

Lorsque les catégories de classement administratif se heurtent à des typologies spontanées: cela produit une dispute. On suivra la colère d'un ministre à propos des "faux chômeurs" et des fraudeurs: cette femme qui est inscrite à l'A.N.P.E mais ne cherche pas d'emploi, est-elle sérieusement un chômeur? Viendra ensuite une seconde dispute, cette fois-ci au niveau local, entre la commission locale et les agents de l'A.N.P.E sur la fameuse catégorie 4, celle des "chômeurs passifs". Trois logiques se dégagent de l'analyse: une logique culturelle de la pauvreté, une logique psychotechnique de l'employabilité, enfin, une logique du droit du travail; soit trois ordres qui s'affrontent.

- **"Qu'est-ce qui se joue lors des séances?"** *Panoramiques*, n° 4, pp. 71-77, 1996.

Les commissions locales du RMI sont amenées à élaborer un diagnostic sur l'aptitude au travail des allocataires. Or, celui-ci ne va pas de soi: entre le handicap physique, social ou mental; entre les pré-requis du savoir "lire et écrire"; entre un milieu familial qui forme un soutien et celui qui est plutôt un facteur d'inemployabilité, les catégories de jugement balancent entre une disqualification continue et la mise en avant de micro-compétences.

- **"R.M.I. : du travail social à une politique de l'individu"**, *Esprit*, n° 3-4, pp. 142-157, 1998.

Avec l'instauration du RMI, les assistantes sociales de secteur perdent le monopole de la décision en matière d'attribution des aides et le rapport de confidentialité avec l'usager: la commission locale d'insertion en décide désormais collectivement, selon une procédure faisant place au récit civil et public de l'individu confronté à la pauvreté. En effet cette "magistrature sociale" permet une explicitation de la situation du demandeur par lui-même. Le demandeur n'est plus, dès lors, un cas social mais un individu producteur d'un récit civil, public, sur les conditions de son existence. Il est à la fois moins protégé, plus exposé à des injonctions diverses, ou mieux reconnu, selon les pratiques des commissions d'insertion. Dans le régime ouvert par la magistrature sociale, l'individu est censé parler sans intermédiaire et la décision résulter d'une délibération collective

- **«La dignité institutionnalisée»**, *Les Cahiers du Rhizome*-Bulletin national santé mentale et

précarité, dossier « Réinventer l'institution », décembre 2006.

De nombreux exemples permettent de penser qu'en matière de protection sociale, il s'agit moins dorénavant de protéger des individus que des individualités. L'investissement des biographies individuelles par des instances de socialisation en est un aspect essentiel. Tout se passe comme si la société était le résultat de biographies individuelles autant qu'elle en est productrice. Ce mouvement est manifeste dans la façon nouvelle de concevoir les droits sociaux. Au modèle traditionnel de l'inscription des individus anonymes dans des collectifs structurés se substitue un modèle nouveau d'individuation considérant le récit biographique comme la réalisation d'un noyau personnel absolument unique. Ce processus porte en son centre une ambiguïté profonde liée au caractère extrêmement problématique du passage du récit privé au récit civil.

- "**Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale**", *Informations sociales*, dossier coordonné par C. Avenel, "Les nouveaux enjeux du travail social", n°152- mars 2009.

Avec les dispositifs d'insertion nous sommes entrés dans l'ère du travail avec autrui. Les professionnels et bénévoles de l'intervention sociale pensent désormais la relation d'aide à partir de la posture de l'accompagnement. Le souci premier des politiques sociales est de travailler la relation de l'individu défaillant avec la société et de le doter des capacités nécessaires pour infléchir le cours de sa vie, surmonter une rupture biographique, anticiper une difficulté. L'institution n'a sans doute jamais été aussi présente et intervenante dans la vie des individus. Elle se réorganise autour de la personne et se fait plus souple, se déconcentre ou se décentralise et fonctionne à partir des valeurs de liberté, de responsabilité, d'autonomie. Elle affirme haut et fort la norme de projet et, surtout, s'applique à faire en sorte que chacun revendique le respect de son identité ou de sa dignité. Ces normes s'imposent aux usagers comme aux professionnels. Que ce soit les politiques d'insertion, de proximité, d'accompagnement, de prise en charge de la dépendance ou de la souffrance psychique et sociale, toutes sont traversées par une logique de la reconnaissance des formes de réalisation de soi.

Activité de recherche (actuelle)

-Membre associé au Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS), Institut Marcel Mauss (UMR 8178), EHESS, Paris.

Domaines d'intérêt et thèmes de recherche

- Sociologie de l'intervention sociale.
- Théories ordinaires et usages sociaux du droit.
- Transformation de l'action publique et nouvelles formes de gouvernance du social.
- Action publique et droit des usagers
- Evolution du droit du travail et métiers d'aide à la personne.
- La protection sociale face à la montée de l'individu.

Perspectives de recherche pour les quatre années à venir :

Trois axes de recherche se dégagent:

1 - L'émergence de la société biographique.

A une structuration autour de collectifs d'appartenance concrète se substitue un processus d'individuation reposant sur l'investissement des biographies individuelles. L'Etat social actif saisit les individus en tant que sujets participants, responsables et surtout capables. C'est aux individus de fixer leurs propres fins à travers des projets et des contrats. Les dispositifs sociaux ou éducatifs visent à produire la subjectivité devenue nécessaire pour prendre place socialement parmi les autres. La mise en récit de soi devient une forme de contrepartie pour obtenir une protection ou un service.

2 – Le droit social au risque de la moralisation.

Cet axe de recherche consiste à explorer la question de la moralisation du droit social à travers la notion de dignité qui a émergé en France depuis maintenant une vingtaine d'années dans diverses politiques sociales et dans le droit social; notamment le droit du travail avec la notion de respect de la « dignité de la personne au travail » et la notion de « travail décent ». A côté des deux premiers sens traditionnellement admis -la dignité définie comme une qualité attachée à un rang ou une fonction officielle et la dignité, qualité de la personne humaine pouvant être opposée par l'homme à des tiers- un troisième sens, le plus récent, fait de la dignité une qualité opposable à l'homme par des tiers. C'est ainsi que prend forme l'injonction à vivre dignement.

3 –Injonction à l'autonomie et transformation de la protection sociale.

Nous démarrons dans ce troisième axe, un chantier de recherche autour de la question de l'autonomie. Nous commençons par une observation de la constitution d'un cinquième risque de protection sociale tourné vers la prise en charge de la « perte d'autonomie ». Cette élaboration d'un cinquième risque a commencé depuis seulement quelques mois et nous nous proposons d'en faire la genèse. Nous sommes attentifs au jeu des acteurs concernés: ministres en charge de la Solidarité, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, députés, élus locaux, grandes associations, autres membres de la société civile.

Recherche récente:

Aller ou non aux prud'hommes? Un accès difficile à la justice du travail, réponse à l'appel à projets « Le nonaccès à la justice », mission de recherche Droit et justice, ministère de la Justice. Durée du contrat de recherche: 24 mois. (2008-2009).

Résumé de la recherche: Que savons-nous de ceux qui n'ont pas recours à la justice du travail? Très peu de choses. Les analyses et travaux portant sur le devenir des demandes prud'homales font un constat étonnant : 44,8% des instances au fond et 55,7% des référés se terminent sans examen de la demande au principal. Ce contingent d'affaires se terminent par des actes manifestant un abandon de la demande, unilatérale ou conjointe : les radiations, les caducités ou les désistements. Nous avons donc à faire à des salariés qui ont mis un pied au tribunal puis ont tourné les talons. L'accès à la justice prud'homale s'avère difficile et aléatoire pour les salariés et certainement plus encore pour les salariés précaires ou fragiles. Si les guichets (ceux des prud'hommes, de l'inspection du travail, des syndicats, de l'aide juridictionnelle) sont pleins de demandeurs qui, tous les jours, se découragent, abandonnent et disparaissent, on peut faire l'hypothèse qu'ils n'ont pas rencontré d'espace de traduction juridique de leur litige et d'un mode d'emploi efficace pour franchir les différentes étapes des prud'hommes. Notre projet de recherche se situe à cet endroit exact : des guichets sont abordés, approchés, rejoints. Les résultats de cette enquête permettront de déplier toutes les formes de désincitations liées aux guichets. Ces guichets censés faciliter l'accès à la justice s'avèrent souvent inadaptés. L'objectif de la recherche est de démêler les arguments de chacun d'eux et de comprendre comment ils ouvrent toute une gamme de découragements. Par ailleurs, ce travail permettra d'appréhender les différents sens de l'injustice du licenciement du point de vue des salariés. L'objectif est d'interroger la temporalité du salarié licencié et

au delà de la question du licenciement, de comprendre quelles sont les conceptions du juste développées par les salariés en matière de rupture contrat de travail. Enfin, ne faudrait-il pas s'interroger sur la nécessité de la mise en place d'un service public d'information, d'accès au droit et à la justice du travail ? La création d'un statut de la fonction de défenseur syndical doit-elle être envisagée ? Au delà, la question de l'émergence d'un syndicalisme de services ne doit-elle pas être posée ?

Principaux rapports de recherche.

- *Des cas d'innovation dans l'administration, innovation et pratiques locales dans l'administration. Éclairages locaux sur les transformations des services publics.* (I. Astier, L. Boltanski, EHESS/CNRS).
- *Épreuves et preuves d'insertion*, portant sur le fonctionnement des commissions locales d'insertion pour la Commission Nationale d'Évaluation du RMI, Groupe de Sociologie Politique et Morale, 1991, 86p.
- *Figures de la défection et rapports au lien salarial*, 1998, appel d'offres "Précarités, trajectoires et projets de vie" (MIRE, DARES et CNAF), L.A.S.A.R- université de Caen, 162p.
- *Les parcours culturels à l'école primaire : vers la mise en œuvre d'une politique éducative locale concertée ? L'exemple de la ville d'Annecy* , en collaboration avec J. Gautherin et F. Balluteau (recherche commanditée par l'Observatoire des politiques culturelles et la DRAC Rhône-Alpes), CERSE/ISPEF, université Lyon 2, 220p.
- *Aux marges de la fonction publique, de l'emploi aidé aux emplois jeunes*, I. Astier, R. Castel, F. Le Goff, D. Merklen, appel à proposition " Transformation du travail, performance économique et statut de l'emploi." Ministère de l'Education Nationale, de la recherche et de la Technologie. CEMS- C.N.R.S- EHESS, 2002, 217 p.
- **Recherche récente:**
Direction scientifique: *Aller ou non aux prud'hommes? Un accès difficile à la justice du travail*, en coédition avec JF Laé (avec la collaboration d'Anne-Julie Auvert et Fabien Deshayes), réponse à l'appel à projets « Le nonaccès à la justice ». Mission de recherche Droit et justice, ministère de la Justice, septembre 2009.

Valorisation de la recherche

Recensions.

-Jean-Marc Weller, *L'Etat au guichet. Sociologie cognitive du travail et modernisation*

administrative des services publics, Paris, Desclée de Brouwer, 1999 et Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999. *Droit et société*, n°44-45/2000,

-Isabelle Coutant, *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*, La découverte, Paris, 2005. *Sociologie du travail*, n°48/2006, pp. 584-603.

-Serge Paugam (dir.) *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, P.U.F., Paris, 2007. *Sociologie du travail*, n°50/2008, pp. 555-556.

-Séverin Muller, *A l'abattoir, Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire*, Paris, MSH, Quae, 2009. "Une chaîne d'indifférence", revue en ligne *La vie des Idées* (www.laviedesidees.fr/), février 2009.

Aide à la production radiophonique.

France Culture, émission de la série « Sur les docks ».

"Aller ou non aux Prud' hommes ? Un accès difficile à la justice du travail" .
avec Jean-François Laé (1 heure).

Première diffusion: vendredi 5 décembre 2008.

On s'intéresse rarement à la justice sociale du quotidien, celle des prud' hommes, que révèlent jour après jour les conflits individuels entre les salariés et leurs employeurs. Rien de bien spectaculaire dans ces micro-duels où, dans la majorité des cas (83%), les individus contestent leur licenciement qu'ils jugent abusifs. Rien de bien spectaculaire, et pourtant, c'est aussi dans les tribunaux des prud' hommes que s'écrit l'histoire sociale de notre pays.

Nous proposons donc de mener un travail documentaire sur ce terrain, à Creil.

Le premier constat est le suivant : ce sont les salariés les moins armés socialement qui ont recours aux prud' hommes. Quand ils vont jusque là, car de nombreux salariés abandonnent l'idée d'obtenir réparation. Les questions sont les suivantes : quelles raisons poussent les salariés à aller aux prud' hommes ? Comment préparent-ils leur dossier ? Combien sont-ils à renoncer à aller jusqu'au procès ? Pourquoi ? Quelle perception ont-ils de cette justice ?

Un documentaire de Christophe Deleu et Jean-Philippe Navarre

Communications (mention sélective).

- Séminaire de recherche "Politiques sociales et société", Anne Marie Guillemard, *La démarche d'enquête et l'accès au terrain*, Paris 1, 15 mai 1997.
Deuxième salon du livre social organisé par le CEDIAS-Musée social, *valoriser et diffuser les savoirs sur la question sociale aujourd'hui*, Paris, 10-11 octobre 1997.
- *RMI: les figures publiques de l'individualité*, journée "Trajectoires individuelles et politiques d'insertion : nouvelles perspectives du chômage de longue durée", 5 décembre 1997, Université de Neuchâtel (Suisse).

- *Vulnérabilité sociale et individualisation des dispositifs d'action publique*, séminaire de recherche sur les politiques sociales coordonné par A.M. Guillemard, 21 janvier 1998, Paris, Université Paris5.
- *L'insertion: l'évolution des politiques dix après le RMI*, intervention lors des Neuvièmes Assises de l'Insertion, 14 et 15 mai 1998, ARSEA, Mulhouse.
- *Figures de la défection et rapports au lien salarial*, 26 mai 1998, Université de Rouen, séminaire de recherche sur la santé organisé par le GRIS (Université de Rouen).
- *L'insertion par l'économique : une mise en perspective européenne*, 16-17 avril 1999, Berlin, Berlin-Brandenburgisches Institut (B.B.I) für Deutsch-Französische Zusammenarbeit in Europa.
- *Magistrature sociale et recomposition des métiers du social : vers une politique des situations*, colloque "La recomposition du champ social. Des métiers entre continuité et rupture, qualifications et compétences, engagement et distance", 1-2-3 décembre 1999, Lyon, École Rockefeller.
- *Pratiques et enjeux autour du contrat d'insertion*, séminaire "Genèses et perspectives de l'insertion" dirigé par E. Maurel, 1er mars 2000, Grenoble, IEP de Grenoble.
- *De l'ayant-droit à l'usager; la question de l'accès au droit des exclus*, 16 novembre 2000, Lyon, mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE).
- *Les Emplois jeunes : un nouveau régime de travail?*, intervention lors du séminaire du Centre d'étude des mouvements sociaux, 28 octobre 2000.
- *Les transformations de l'Etat-Providence : l'activation des politiques sociales*, 28 juin 2001, Bruxelles, Formation, éducation, culture (FEC), service de formation francophone de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique.
- *Du droit à l'emploi au droit au travail*, 16 mai 2002, Québec, 70ème congrès de l'ACFAS - université Laval, Canada.
- Animation de l'atelier « Jugement, inspection, évaluation », 30 et 31 octobre 2002, colloque « L'action publique au travail » organisé par l'école doctorale Entreprise Travail Emploi, Paris, ENPC.
- *Aux marges de la fonction publique : de l'emploi aidé aux emplois jeunes*, 10 novembre 2003, Paris, séminaire de valorisation « Mutations du travail ».
- *L'irruption de l'individu concret dans le service public : du travail sur autrui au travail avec autrui*, 27 et 28 novembre 2003, IXèmes journées de sociologie du travail (Centre Pierre Naville, université d'Evry et laboratoire Travail et mobilités, université Paris X-Nanterre).
- *Une jeunesse compétente*, émission sur France Culture, « Les chemins de la connaissance: le travail recomposé », 30 janvier 2004.
- *Le harcèlement moral: un nouveau risque de l'individu au travail*, réseau thématique « Sociologie du droit », premier congrès de l'AFS, « dynamiques de transformation de la société française contemporaine », 24-27 février 2004, université Paris 13.
- Discutante de la table ronde « Des institutions individualisantes: l'entreprise, l'école et les politiques sociales », Journées d'études « Injonctions d'individuation et supports sociaux », 28 et 29 avril 2004, Paris, EHESS-CEMS.
- *Transformation du travail et nouvelles inégalités*, Colloque « Lavarò, disuguaglianza e protezione sociale. Italia e Francia a confronto », 7 mai 2004, université de Vérone et centre culturel français de Milan.
- *Politiques de l'individu, interventions sur le social et nouveaux modes de régulation sociale*, 6 juillet 2004, XVIIème congrès international des sociologues de langue française, « L'individu social. Autres réalités, autres sociologies? », du 5 au 9 juillet 2004, Tours.
- *La validation des acquis de l'expérience: une politique de la reconnaissance?*, 7 juillet 2004, XVIIème congrès international des sociologues de langue française, « L'individu social. Autres réalités, autres sociologies? », du 5 au 9 juillet 2004, Tours.
- Animation de l'atelier « Ecole et formation », colloque « Travail et action publique: les dynamiques intermédiaires », CERTOP- Université de Toulouse le Mirail, 16-17 septembre 2004.

- *Les transformations de la contrepartie*, séminaire de Robert Castel « Protection sociale et individu mobile », 15 février 2005, Paris, EHESS-CEMS.
- *Le récit de soi comme nouvelle forme de contrepartie*, séminaire « Responsabilité-responsabilisation », 17 mars 2005, Aix en Provence, LEST.
- *La société biographique*, séminaire du Centre d'étude des mouvements sociaux, 21 avril 2005, Paris, EHESS.
- *Faire la récit de son expérience: une nouvelle contrepartie?*, colloque « L'expérience professionnelle en questions », colloque organisé par l'équipe REV, université Paris 12, 25 mai 2005 .
- *Institution de la dignité et émergence de la société biographique* , 17 mai 2006, 74ème congrès de l'ACFAS, colloque *La société des identités*, université McGill, Montréal.
- *Les acteurs professionnels de l'action publique face aux instruments de régulation*, 3èmes journées du réseau Travail et action publique (TAP), 4 et 5 septembre 2006, organisées par l'IEP d'Aix en Provence, le CESPC et le LEST, coordination de l'atelier « Les instruments de l'action publique sociale ».
- *L'institution de la dignité dans la société contemporaine: réflexions à partir du cas français* , colloque « L'Etat social à l'épreuve des parcours de vie », AISLF/Institut des sciences humaines et sociales de l'université de Liège, 25 et 26 septembre 2006.
- *La société biographique* », séminaire « Statuts, identités, reconnaissance, dirigé par S. Paugam, ERIS, centre Maurice Halbwachs, 8 décembre 2006,.
- Présentation de mon ouvrage *Les nouvelles règles du social*, séminaire doctoral d'Anne-Marie Guillemard, Paris 5, 28 mars 2007.
- Séminaire du Centre d'étude des mouvements sociaux, discutante lors de la présentation de l'ouvrage de Smäin Laacher, *Le peuple des clandestins*, Calmann-Lévy, 26 avril 2007.
- *L'humanité digne et la moralisation du droit social*, colloque international « La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques », MSH Ange-Guépin de Nantes, 13, 14 et 15 juin 2007.
- *Politiques de l'individu et société biographique*, séminaire de recherche « Les politiques de l'individu », CRESAL, Lyon, 15 juin 2007.
- *Possession privée, propriété sociale et pauvreté économique* (en collaboration avec A. Disselkamp), contribution au colloque international "Pauvreté et misère dans l'histoire de la pensée économique", CLERSE et IEP de Lille, 27 et 28 novembre 2008.
- *Métiers de peu, écriture de soi au travail et relation d'aide*, communication aux journées d'études internationales, "Care et institutions. Regards sur l'accueil institutionnel : 50 ans après *Asiles* de Goffman", Université Libre de Bruxelles- ANR "Le travail du care: familles, institutions, situations de crise", CURAPP et GSPM, 5 et 6 février 2009.
- *Accompagnement et nouvelles règles du social*, communication pour l'introduction du colloque organisé par les doctorants de l'ADSUR, Groupe de recherche innovations et sociétés (GRIS), université de Rouen, 3 avril 2009.
- *Les nouvelles règles du social*, séminaire de socio-économie du CLERSE, discutants: Grégory Salle et Nicolas Farvaque, 9 avril 2009.
- *Accompagnement et renouvellement de l'intervention sociale*, intervention lors du séminaire de recherche du GRIS, université de Rouen, 11 mai 2009.
- *Les nouvelles règles du social ou le grand retournement de la dette sociale*, colloque 438, "Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui?" sous la direction de Marcelo Otero et Shirley Roy, université de Montréal, 78e congrès annuel de l'ACFAS, 10 mai 2010.
- *La participation sociale et la contrepartie. Perspective critique*, colloque LAREPS-ESSBE, "Principes de solidarité, de participation et de réciprocité en contexte de remise en question des règles du marché", sous la direction de Lucie Dumais, université de Montréal, 78e congrès annuel de l'ACFAS, 13 mai 2010.
- *Individualisation de la dette sociale et travail avec autrui*, CREMIS-LAREPPS, CLSC des Faubourgs, 19 mai 2010.

- Individualisation de la dette sociale et personnalisation de l'action publique, université de Lisbonne, Master en service social : "accompagnement social et insertion", 2 juin 2010.

Autres activités liées à la recherche.

-Congés pour recherche:

-Délégation au CNRS (section 36), Centre d'études des mouvements sociaux, EHESS-CNRS, 2001-2003.

-Congé pour recherche « au titre de l'établissement » (section 19) du 1er janvier au 30 juin 2006.

-Activité de recherche et d'enseignement à l'étranger:

-Séjour à Montréal de mars à juillet 2002 au sein du Groupe de recherche sur les Aspects sociaux de la santé et de la prévention (Université de Montréal). Enquête sur les actions mises en oeuvre pour la santé des bénéficiaires du Bien-être social .

-Séjour à Montréal de janvier à juin 2006 au sein du Groupe de recherche sur les Transformations du travail, des âges et des politiques sociales (Institut National de Recherche Scientifique) et du Centre de recherche sur les politiques et le développement social (Université de Montréal). Enquête sur les conflits du droit du travail en Amérique du Nord et l'évolution du droit et des relations de travail et notamment sur la situation faite aux jeunes.

-Professeure invitée par l'Université du Québec à Montréal (UQAM), du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006; un cours en sociologie: «Action publique et régulation sociale » (session d'hiver 2006) et un séminaire de recherche (sociologie/sciences politiques/travail social) « La question des jeunes et les nouveaux contours de l'Etat social » (session intensive d'été mai-juin 2006).

-**Du 7 mai au 21 mai 2010:** professeure invitée à l'Uquàm, département de sociologie, séminaire "Problèmes sociaux et action publique" (session intensive mai 2010).

-**Du 31 mai 2010 au 4 juin 2010:** professeure invitée à la Faculté de sciences humaines, Centre d'études de sociologie et de service social, séminaire de Mr Francisco Branco, professeur de sociologie, Lisbonne.

-Autres activités de recherche:

-Organisation du colloque « L'expérience professionnelle en questions », REV/Université Paris 12, 25 mai 2005.

-Congés pour recherche:

-Délégation au CNRS (section 36), Centre d'études des mouvements sociaux, EHESS-CNRS, 2001-2003.

-Congé pour recherche « au titre de l'établissement » (section 19) du 1er janvier au 30 juin 2006.

-Direction de thèses :

-**Elodie ROS**, «Les origines du mouvement de l'économie sociale et solidaire en France».

- **Marilou JANIAUT**, "La place des associations de protection de l'enfance. Une comparaison France/Allemagne" (Contrat CIFRE).
- Vincent SAVEY**, "Anthropologie des rituels autour de la mort".
- Ludivine MAILLARD**, "La question des sans-papiers".

-Participation à des jurys de thèses:

- M. Abbrous, *Se réaliser: les intermittents du RMI. Entre activité, emploi, chômage et assistance*, sous la direction de Numa Murard, Paris 7, 16 juin 2005.
- F.Giuliani, *L'ordre pactisé des dispositifs d'accompagnement*, sous la direction de Jacques Ion, Lyon 2, 24 octobre 2005.
- C. Duport, *Notables, militants, entrepreneurs. Une histoire sociale du militantisme dans les cités*, directeur: Michel Péraldi, université de Provence-Aix-Marseille 1, 17 janvier 2007.
- A. Henni, *La prise en charge des cadres au chômage. Former des chômeurs compétents, maintenir le statut, orienter vers l'emploi?* Sous la direction de F. Piotet, Université Paris 1, 21 novembre 2007.
- J.B. Leclerc, *L'insertion continue: reconfiguration de l'Etat social et discriminations en quartier stigmatisé. Une enquête de terrain dans la Zona Norte de Grenade*, sous la direction de Alain Morice, Université Paris 7, 30 novembre 2007.
- C. Jeanmart, *Médecins généralistes et usagers de drogues. Analyse des pratiques de part et d'autre d'une frontière (Belgique-France)*, sous la direction de D. Duprez, 6 décembre 2007.
- B. Deries, *La santé communautaire dans la politique de la ville. Genèse et récits d'expériences*, sous la direction de J. Ion, Université Lyon 2, 30 mai 2008.
- N. Duvoux, *L'injonction à l'autonomie. L'expérience vécue des politiques d'insertion*, sous la direction de S. Paugam, EHESS, 17 juin 2008.
- L. Bertrand, *Normes, règles et individu dans les politiques locales du logement des personnes défavorisées*, sous la direction de J.C. Driant, université Paris-Est, Institut d'urbanisme de Paris, 5 décembre 200
- Georges Jourdam, *L'ère du travail virtuel*, sous la direction de F. Abaléa, université de Rouen, 7 avril 2009.
- François Oudin, *Ethnologie des "passionnés de moto"*, sous la direction de Liane Mozère, Université Paul Verlaine, Metz, 16 juin 2009.
- Marie Loison-Leruste, *Habiter à côté des S.D.F. Représentations sociales et attitudes à l'égard des personnes sans domicile*, sous la direction de S. Paugam, EHESS, 3 décembre 2009.

